



## SAUVEGARDONS NOTRE ENVIRONNEMENT asbl

Soignies, le 21 janvier 2019

A l'attention du Collège communal  
Hôtel de ville  
Place Verte 32  
7060 Soignies

**Objet :** Révision du Plan de secteur de La Louvière/Soignies – planche 38/8 – Dossier « Carrières du Hainaut » - Enquête publique du 3/12/18 au 25/01/19

Madame la Bourgmestre,  
Madame et Messieurs les Echevins,

Suite à la séance d'information du 24 septembre 2013, concernant l'objet indiqué sous rubrique, et après examen des dossiers du RIE (Rapport sur les incidences environnementales, phases 1,2,3 et 4), nous vous prions de prendre bonne note de nos remarques formulées ci-après.

### 1) Ancienne motte

Etant donné que l'ancienne motte abrite une faune et une flore de très grand intérêt biologique (espèces rares et protégées), nous sommes fermement opposés à une quelconque affectation de celle-ci en zone de services et d'équipements communautaires, car cela entraînerait une incohérence certaine dans la réglementation relative à l'écologie locale. En effet, le Guide communal d'urbanisme ainsi que le Schéma de développement communal de Soignies font état d'un objectif majeur d'intégration des zones désaffectées des carrières dans un maillage écologique.

Il convient donc impérativement de tout mettre en œuvre pour éviter la perte définitive de la biodiversité présente dans le milieu naturel de l'ancienne motte de la Carrière du Hainaut. Tout au plus, est acceptable l'affectation de l'ancienne motte en zone d'espaces verts et agricoles, consacrées à l'agriculture extensive, c'est-à-dire respectueuse de la biodiversité inhérente au milieu (pas de pesticides, pas d'engrais chimiques, rotation des sols, etc.).

### 2) Avancée de l'extraction vers l'ouest

Comme nous l'avons abordé au point 2 de notre lettre de réclamations du 8 octobre 2013, laquelle faisait suite à la RIP du 24 septembre 2013, le RIE confirme bien que les cônes de rabattement découlant du pompage des eaux d'exhaure des deux sites carriers actuellement en exploitation (Carrières du Hainaut et Carrières du Clypot) vont inévitablement s'interpénétrer.

Nous insistons pour que cette incidence, qui pourrait compromettre la stabilité des habitations proches, soit développée de manière approfondie dans l'EIE de la demande de permis d'exploiter. Nous demandons également que la synergie entre l'exhaure, les sécheresses (infiltration réduite) et le risque de surexploitation de la nappe aquifère soient pris en compte dans cette EIE en question.

Vu que, dès que la révision du Plan de Secteur sera actée, l'exploitant poursuivra l'extraction vers l'Ouest, que dès lors l'avancée dans le gisement se rapprochera des habitations de la rue de Neufvilles et du chemin du Clypot, nous insistons pour qu'un état des lieux préalable au futur permis d'exploiter soit réalisé pour ces habitations.

### **3) La chapelle dite de Saint-Moulin**

Nous demandons que cet élément à valeur historique, repris à l'Inventaire du Patrimoine monumental, soit déplacé et préservé hors de toutes zones d'exploitation.

### **4) Nous prenons acte que les points suivants seront réalisés avant toute mise en œuvre de l'exploitation nouvelle.**

- a) Mise en œuvre immédiate des voiries du nouveau tracé de la rue de Neufvilles, dès que la modification du Plan de Secteur sera actée.
- b) Tant que lesdites voiries ne seront pas opérationnelles et que les merlons ne seront pas réalisés, aucun permis ne sera octroyé au droit de l'extension Nord du site exploité. Concernant ces merlons ainsi que les mottes, nous insistons pour qu'un fossé soit prévu pour récolter les eaux de ruissellement, et ce de toute évidence à l'endroit des habitations proches. De plus, principalement pour les mottes, des fascines à paille seront nécessaires pour endiguer les coulées de boues (inévitables catastrophes dues au changement climatique galopant).
- c) Une piste cyclo-pédestre en site propre est prévue sur tout le parcours de la nouvelle route.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Bourgmestre et Madame, Messieurs les Echevins, l'expression de notre bienveillante considération.

Viviane DEPRETER  
Secrétaire adjointe

Philippe DUMONT  
Président